

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET n° 79/466 du 21/8/79 /MJT.DGTFP.DFP 2301.3

Portant reclassement et nomination de Monsieur MOUANDA Jacques, Maître d'Education Physique et Sportive de 2° échelon.

-----0000-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

-----00000-----

6/4 1<sup>re</sup> Constitution du 8 juillet 1979

/// I S A S :

(/u la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies d des cadres créées par la loi n°15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres des catégories A;

(/u le Décret n° 67/50 du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relative aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article premier paragraphe 2;

(/u le Décret n° 74/454 du 17-12-74 modifiant le Tableau hiérarchique des cadres A, B, C, et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1<sup>er</sup>, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19, 20 du Décret n° 63-79 du 26 Mars 1963 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports);

(/u le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196 du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le Décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le Décret n° 79/155 du 4-4-79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u l'Arrêté n° 10086/MCAS/SGS/DAAF du 5-12-78 portant promotion au titre de l'année 1977, des fonctionnaires des cadres des catégories A et B des services sociaux (Jeunesse et Sports) dont Monsieur MOUANDA Jacques;

(/u la lettre n° 683/SGS/DAAF du 12-4-79 du Secrétaire Général aux Sports;

(/u la lettre n° 457/PM/CG/MP du 26-12-78

D.C.F.

DECRETE:

ARTICLE 1<sup>er</sup>. En application des dispositions du Décret n° 74/454 du 17-12-74 susvisé, Monsieur MOUANDA Jacques, Maître d'Education Physique et Sportive de 2° échelon /des cadres de la Catégorie B hiérarchie I des services sociaux (Jeunesse et Sports) en service à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, titulaire du Diplôme de Professeur d'Education Physique et Sportive délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports à Alger (ALGERIE), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive 1<sup>er</sup> échelon indice 830 ACC néant:

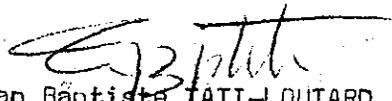
ARTICLE 2. Le présent Decret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 2-10-78 date effective de reprise de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement

BRAZZAVILLE, le 21 AOÛT 1979

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre de la Culture Arts  
et Sports, Chargé de la Recherche  
Scientifique

  
Jean Baptiste TATI-LOUTARD

Le Ministre des Finances  
p.i. Le Ministre du Plan

~~Le Ministre du Travail et de la Justice~~

~~P. MOUSSA.~~

Garde des Sceaux

  
Victor TAMBA-TAMBA

AMPLIATIONS:

JORPC	2
DGTFP	3
DB	3
DCF	1
DGS	2
Intéressé	1
U.M.NG.	2
Dossier	3
DGCM/BC	2

